Une image contenant texte, Police, écriture manuscrite, conception

Description générée automatiquement

Une image contenant Police, Graphique, logo, graphisme

Description générée automatiquement

**INSTALLATION D’UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**

**salle culturelle - arena**

**Marché de Maitrise d’œuvre**

**---\*\*\*---**

**Acte d’Engagement**

**Maître d’ouvrage : Agglomération des Sables d’Olonne**

**Mandataire : SPL Destination Les Sables d’Olonne**

POUVOIR ADJUDICATEUR: Agglomération des Sables d’Olonne

OPERATION : Installation d’une centrale photovoltaïque sur la couverture de la salle culturelle de l’ARENA

Marché n°25.2192

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACTE D’ENGAGEMENT

**OBJET DU MARCHE : Maitrise d’œuvre pour L’INSTALLATION D’UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE / SALLE CULTURELLE - ARENA**

**Maître d’ouvrage :** Agglomération des Sables d’Olonne

Adresse : 21 place du Poilu de France – 85100 Les Sables d’Olonne

**Mandataire** agissant au nom et pour le compte de l’acheteur : SPL Destination les Sables d’Olonne

1 Promenade Wilson – 85100 Les Sables d’Olonne

Représenté par : Monsieur Yannick MOREAU en qualité de Président Directeur Général

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article R.2191-60 du code de la commande publique : Monsieur Yannick MOREAU

Copie de l’original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l’établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l’article R.2191-46 du code de la commande publique.

Date ………………………. Signature ………………………………………………………………………

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré de l’acheteur par le certificat de cessibilité.

Comptable assignataire : Trésor Public

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l’organisme désigné ci-dessus

SOMMAIRE

[SOMMAIRE 3](#_Toc195087023)

[ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE) 4](#_Toc195087024)

[ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE) 5](#_Toc195087025)

[ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES) 6](#_Toc195087026)

[ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE - DESCRIPTION 8](#_Toc195087027)

[2.1. Objet 8](#_Toc195087028)

[2.2. Décomposition du marché en tranches 8](#_Toc195087029)

[2.3. Missions confiées au Maître d’œuvre 8](#_Toc195087030)

[2.4. Réalisation de prestations similaires 8](#_Toc195087031)

[ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE - RECONDUCTION 8](#_Toc195087032)

[3.1. Durée du marché 8](#_Toc195087033)

[3.2. Modalités de reconduction du marché 9](#_Toc195087034)

[3.3. Délai d'établissement des documents 9](#_Toc195087035)

[ARTICLE 4 - DOCUMENTS CONTRACTUELS 9](#_Toc195087036)

[ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L’OFFRE 10](#_Toc195087037)

[5.1. Forme des prix 10](#_Toc195087038)

[5.2. Montant de l'offre 10](#_Toc195087039)

[5.3. Sous-traitance 11](#_Toc195087040)

[ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES – AVANCE 12](#_Toc195087041)

[6.1. Acomptes 12](#_Toc195087042)

[6.2. Délai de paiement 13](#_Toc195087043)

[6.3. Demande de paiement 13](#_Toc195087044)

[6.4. Avance 14](#_Toc195087045)

[6.5. Modalités de paiement 14](#_Toc195087046)

[ARTICLE 7 - RESILIATION 15](#_Toc195087047)

[ARTICLE 8 - DEROGATION AU CCAG-PI 16](#_Toc195087048)

[ARTICLE 9 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT 16](#_Toc195087049)

[ARTICLE 10 - SIGNATURE DU TITULAIRE 17](#_Toc195087050)

[ARTICLE 11 - ACCEPTATION DE L'OFFRE 17](#_Toc195087051)

1. CONTRACTANT(LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire "

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par l’acheteur :

……………………………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

après avoir pris connaissance du cahier des charges et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 3-3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la remise de l’offre.

1. CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire".

M .........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par l’acheteur :

…………………………………………………………………….………………………………………………………

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

après avoir pris connaissance du cahier des charges et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 3-3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la remise de l’offre.

1. CONTRACTANT(LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « TITULAIRE »

***1er cocontractant***

***(cas d'une personne morale)***

M………………………………………………..………………………………………………………..…………………………………………………..

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: …………………………………………………… capital :

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

***(cas d'une personne physique)***

M ………………………………………………………………………………………………………….agissant en mon nom personnel

domicilié à ....

et immatriculé au RCS de :…………………………………………………….sous le n° ....

La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l’égard de la maîtrise d’ouvrage,

La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement conjoint.**

La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement solidaire.**

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par l’acheteur :

……………………………………………………………………….……………………………………………………

**2ème cocontractant**

***(cas d'une personne morale)***

M………………………………………………..………………………………………………………..…………………………………………………..

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: …………………………………………………… capital :

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

***(cas d'une personne physique)***

M ………………………………………………………………………………………………………….agissant en mon nom personnel

domicilié à ....

et immatriculé au RCS de :…………………………………………………….sous le n° ....

**3ème cocontractant :**

***(cas d'une personne morale)***

M………………………………………………..………………………………………………………..…………………………………………………..

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: …………………………………………………… capital :

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

***(cas d'une personne physique)***

M ………………………………………………………………………………………………………….agissant en mon nom personnel

domicilié à ....

et immatriculé au RCS de :…………………………………………………….sous le n° ....

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter les études aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

**1er cocontractant** **2ème cocontractant** **3ème cocontractant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... ……………………………

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article *3.3* ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la remise de l’offre.

1. OBJET DU MARCHE - DESCRIPTION
   1. Objet

Le présent marché est un marché unique, il a pour objet l'exécution des prestations intellectuelles suivantes : missions de maîtrise d’œuvre pour l’aménagement de parcelles avenue Pierre de Coubertin aux Sables d’Olonne. Le permis d’aménager est inclus dans les missions de MOE.

Le présent marché n’est pas soumis aux dispositions du Livre IV « Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d’ouvrage publique et à la maîtrise d’œuvre » du Code de la commande publique.

* 1. Décomposition du marché en tranches

Le marché ne fait pas l’objet d’une décomposition en tranches

* 1. Missions confiées au Maître d’œuvre

Le contenu des éléments de mission confiés au titulaire est fixé au titre III du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique ainsi que dans l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

|  |  |
| --- | --- |
| ***MISSION*** | ***ABREVIATION*** |
| Esquisse | ESQ |
| Avant-projet sommaire | APS |
| Avant-projet définitif | APD |
| Etudes de projet | PRO |
| Assistance à la passation des contrats de travaux | ACT |
| Visa | VISA |
| Direction de l'exécution des travaux | DET |
| Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement | AOR |

**Eléments de mission complémentaire :**

* EXE (quantitatif)
  1. Réalisation de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, des marchés de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire excéder un éventuel seuil de procédure, cela entrainerait de fait irrégularité du marché.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

1. DUREE DU MARCHE - RECONDUCTION
   1. Durée du marché

La durée globale d'exécution du marché est de 24 mois.

à compter de la notification du marché

* 1. Modalités de reconduction du marché

Le marché ne sera pas reconduit

* 1. Délai d'établissement des documents

**Délai d’établissement des documents à fournir par le titulaire :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Liste des documents** | **Délais d’établissement** | **Fait générateur** |
| Remise de l’ESQ | 2 semaines | Notification du marché |
| Remise de l’APS | 2 semaines | Validation de l’ESQ |
| Remise de l’APD | 2 semaines | Validation de l’APS |
| Remise du PRO | 4 semaines | Validation de l’APD |
| ACT – Remise de l’analyse des offres des marchés de travaux | 2 semaines | Réception des offres des entreprises |
| VISA/DET/OPC – A l’avancement du chantier | 3 mois | OS travaux |
| AOR – PV de réception à l’issue des travaux | 2 semaines | A l’issue des travaux |

**Mission complémentaire :**

* EXE : 4 semaines à compter de la validation de l’APD

Les modalités d'acceptation par l’acheteur des documents produits par le titulaire seront conformes au CCAG-PI.

**Par dérogation à l'article 28.4 du CCAG PI,** le titulaire n'a pas à aviser l’acheteur de la date à partir de laquelle les documents lui seront présentés.

**Par dérogation à l’article 14.1 du CCAG PI,** en cas de retard dans la remise des documents, le titulaire subira sur ses créances, des pénalités dont le montant, par jour calendaire de retard, est fixé à 100 euros**, en prix de base hors TVA,** hors variation de prix, de l'élément de mission concernée.

En cas d’absence aux réunions de présentation et/ou aux réunions de chantier, le titulaire se vera infliger une pénalité forfaitaire de 100 € par absence constatée.

1. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Par dérogation ou en complément de l'article 4.1 du CCAG PI, les pièces contractuelles prévalent, dans leur version résultant des dernières modifications éventuelles opérées par avenant, dans l'ordre ci-après :

1. Le présent acte d’engagement (AE) valant CCAP et ses éventuelles annexes
2. Le cahier des charges (CC) et ses éventuelles annexes
3. Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 (publié au JO du 1er avril), dans sa version en vigueur à la signature du présent marché ;
4. L’offre technique du titulaire
5. Les éléments de décomposition de l’offre financière du titulaire
6. Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché
7. FORME DES PRIX ET MONTANT DE L’OFFRE
   1. Forme des prix

**Le présent marché est passé à prix révisable.**

Son montant sera révisé selon la formule :

Im

P = 0,15 + 0,85 x --------

Io

dans laquelle Im et Io sont les valeurs prises par l’index ingénierie respectivement au mois m d’exécution des prestations et au mois Mo d’établissement des prix du marché.

Pour les éléments de mission pour lesquels un délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement, la valeur finale de l'index est appréciée au plus tard à la date contractuelle de réalisation des prestations ou à la date de leur réalisation, si celle-ci est antérieure.

Si la durée d’exécution de l’élément de mission est supérieure à un mois, la valeur des index utilisés pour la révision de prix est appréciée à la date à laquelle chaque partie de l’élément de mission est effectivement réalisée sans toutefois être postérieure à la date contractuelle de réalisation.

Les coefficients de révision seront arrondis au millième supérieur.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de mai 2024 (mois mo).

* 1. Montant de l'offre
     1. Montant de l’offre

**Marché à prix forfaitaire**

Les prestations du prestataire seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques définies ci-dessus.

Montant Hors taxe :

Montant TVA au taux de ……………………………%

Montant TTC

Montant TTC (en lettres)

Le montant de l’offre comprend l’ensemble des dépenses nécessaires à l’exécution du marché : visites, réunions, déplacements,............................................................................................................................

**Rémunération au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle :**

Le montant indiqué ci-dessus inclut la rémunération forfaitaire versée au titulaire au titre des droits de propriété intellectuelle.

Dans l'hypothèse où le titulaire est un groupement, la rémunération au titre des droits de propriété intellectuelle est incluse dans les montants identifiés dans la répartition ci-dessous.

* + 1. Décomposition du prix par cotraitant en cas de groupement

En cas de groupement, le prix est réparti entre les cotraitants de la façon suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Désignations des cotraitants** | **Montant HT** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  | **Total** |  |

**Versement de la rémunération du mandataire du groupement :**

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses réglements.

* 1. Sous-traitance

Le titulaire :

n’envisage pas de sous-traiter l’exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Cas d’une entreprise unique :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation (\*)** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la prestation T.T.C.** |
|  |  |  |
|  | **TOTAL =** |  |

*(\*) Avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches.*

Cas d’un groupement  :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation (\*)** | **Sous-traitant devant** | **Montant de la prestation** |
| **et cotraitant concerné** | **exécuter la prestation** | **T.T.C** |
| 1er cotraitant :  2ème cotraitant :  3ème cotraitant :  …………………… : | ………………………………………  ………………………………………  ………………………………………  ……………………………………… | ………………………………………………  ……………………………… |

*(\*) Avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches*

1. REGLEMENT DES COMPTES – AVANCE
   1. Acomptes

Les règlements des éléments de mission s'effectueront sous forme d'acomptes mensuels dont le montant sera estimé proportionnellement à l'avancement de l'exécution des différentes missions et dans la limite de l'échéancier ci-dessous. Le pourcentage servant de base au calcul de chaque demande de paiement d'acompte devra avoir obtenu l'accord du maître d'ouvrage ou de son représentant sur la base du descriptif des prestations effectuées et de leur montant produit par le titulaire.

La rémunération du mandataire pour ses fonctions de coordination éventuellement fixée à l'acte d'engagement lui sera versée proportionnellement aux sommes réglées aux autres cotraitants.

* Etudes d’esquisse (ESQ) 80 % à la remise du dossier

20 % après approbation

* Etudes d'avant-projet sommaire (APS) 80 % à la remise du dossier

20 % après approbation

* Etudes d'avant-projet définitif (APD) 80 % à la remise du dossier

20 % après approbation

* Etudes de projet (PRO) 80 % à la remise du dossier

20 % après approbation

* Assistance à la passation des contrats (ACT)
* Etablissement du DCE 50 % après approbation du dossier de consultation
* Analyse des offres 25 % après analyse des offres
* Mise au point du marché 25 % après notification des marchés
* Etude d'exécution et visa (VISA) 100 % proportionnellement à l'avancement des travaux
* Direction de l'exécution des travaux (DET) 80 % proportionnellement à l'avancement des travaux

10 % à la remise du registre de chantier lors des OPR

10 % à la remise du décompte général des travaux

* Assistance aux opérations de réception 20 % à la réception

et pendant la période garantie de parfait achèvement (AOR)

30 % à la remise du dossier des ouvrages exécutés

25 % à la levée de la dernière réserve

25 % à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement

Les missions complémentaires seront réglées comme suit :

Pour l’EXE :

* 80 % à la remise du DCE
* 20 % après analyse des offres
  1. Délai de paiement

**Le délai de paiement des acomptes,** des règlements partiels définitifs éventuels et du solde est de : 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par l’acheteur.

Le défaut de paiement des avances, des acomptes, des règlements partiels définitifs éventuels et du solde dans le délai fixé par le marché donne droit à des intérêts moratoires, calculés depuis l'expiration dudit délai jusqu'au jour du paiement inclus.

Le taux des intérêts moratoires applicables en cas de dépassement du délai maximum de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

La formule de calcul des intérêts moratoires est la suivante :

**IM = M x J/365 x Taux IM**

M = montant de l'acompte en TTC

J = nombre de jours calendaires de retard entre la date limite de paiement et la date réelle de paiement.

365 = nombre de jours calendaires de l'année civile

En cas de retard de paiement, l’acheteur sera de plein droit débiteur auprès du titulaire du marché de l’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l’article L.2192-13 du code de la commande publique.

* 1. Demande de paiement

Toutes les demandes de paiement relatives aux sommes dues au titulaire en exécution du présent marché devront être transmises par voie électronique en application de l'article 1er de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique.

Pour être valable, la facture dématérialisée doit comporter toutes les mentions requises sur la facture au format papier. De même, doivent figurer sur la facture dématérialisée :

* l’identifiant de l’émetteur et du destinataire sur Chorus Pro (SIRET ou numéro de TVA intracommunautaire, RIDET, numéro TAHITI, etc.) ;
* le « code service » permettant d’identifier le service exécutant, chargé du traitement de la facture, au sein de l’entité publique destinataire, lorsque celle-ci a décidé de créer des codes services afin de faciliter l’acheminement de ses factures reçues ;
* le « numéro d’engagement » qui correspond à la référence à l’engagement juridique (numéro de bon de commande, de contrat, ou numéro généré par le système d’information de l’entité publique destinataire) et est destiné à faciliter le rapprochement de la facture par le destinataire.

Ces informations seront transmises au titulaire par les services de l’acheteur.

Pour être valables, les factures dématérialisées doivent être transmises en conformité avec l’arrêté du 9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique, sur le site :

<https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1>

Pour ce faire, les factures dématérialisées devront comporter les informations suivantes :

* Le numéro de SIRET, qui identifiera l’acheteur en tant que destinataire de la facture :

824 359 244 00012

* Le code service : Aménagement.

La transmission se fait, au choix du titulaire, par :

* un mode «flux» correspondant à une transmission automatisée de manière univoque entre le système d'information du titulaire et l'application informatique CHORUS PRO. La transmission de factures selon le mode «flux» s'effectue conformément à l'un des protocoles suivants : SFTP, PES‐IT et AS/2, avec chiffrement TLS ;
* un mode «portail» nécessitant du titulaire soit la saisie manuelle des éléments de facturation sur le portail internet, soit le dépôt de sa facture dématérialisée dans un format autorisé, dans les conditions prévues à l'article 5 du décret précité. La transmission de factures selon le mode portail s'effectue à partir du portail internet mis à disposition des fournisseurs de l'Etat à l'adresse suivante : https://chorus‐pro.gouv.fr.
* un mode « service », nécessitant de la part du titulaire l'implémentation dans son système d'information de l'appel aux services mis à disposition par Chorus Pro.

Il est précisé que l'utilisation par le titulaire de l'un de ces modes de transmission n'exclut pas le recours à un autre de ces modes dans le cadre de l'exécution d'un même contrat ou d'un autre contrat.

* 1. Avance

Le marché ne fait pas l’objet d’une avance.

* 1. Modalités de paiement

Cas d’un titulaire unique

L’acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché par :

virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU TITULAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

Cas d’un groupement solidaire sans répartition des paiements

L’acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB).

virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB)

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU MANDATAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

Cas d’un groupement conjoint

L’acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessus par:

virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DU COTRAITANT** | **REFERENCES BANCAIRES** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |

Cas d’un groupement solidaire avec répartition des paiements

L’acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par :

virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DU COTRAITANT** | **PRIX TTC**  **Préciser les tranches le cas échéant** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |

1. RESILIATION

Dans l’hypothèse d’une résiliation au titre de l’article 31 du CCAG MOE, sans préjudice de l'application des dispositions des alinéas 2 et 3 de cet article 31, l’indemnité de résiliation est fixée à 5 % du montant initial HT du marché diminué du montant HT non révisé des prestations reçues.

En cas de résiliation pour faute, il sera fait application des articles 30 et 34 du CCAG MOE avec les précisions suivantes :

* Dans le cas d’une exécution aux frais et risques du maître d’œuvre, et par dérogation à l'article 32.5 du CCAG MOE, la notification du décompte de résiliation par le maître d’ouvrage au maître d’œuvre doit être faite au plus tard deux mois après le règlement définitif du nouveau marché passé pour l'achèvement des prestations.

Le titulaire n'a droit à aucune indemnisation.

En complément à l’article 30 du CCAG MOE :

* En cas de non production dans les 8 jours de l’acceptation d’une sous-traitance de second rang et plus présentée par le sous-traitant de rang 1 et plus de la caution personnelle et solidaire garantissant le paiement de toutes les sommes dues par eux au sous-traitant de second rang et plus, et après mise en demeure du sous-traitant de rang 1 et plus et du titulaire du marché, restée sans effet dans un délai fixé à 8 jours, le marché sera résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.
* En cas de non-production des pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché, et après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 8 jours à compter de sa notification, le marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

1. DEROGATION AU CCAG-PI

|  |  |
| --- | --- |
| **Articles du CCAG PI auxquels il est dérogé** | **Articles du présent AE par lesquels sont introduites ces dérogations** |
| 14.1 | 3.3 |
| 28.4 | 3.3 |
| 4.1 | 4 |
| 32.5 | 6 |

1. PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d’attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire à l’acheteur ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants à l’attribution du marché.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage également à produire, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d’assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l’attribution a lieu l’année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l’enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d’assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au RDC.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

En cas d’attribution du marché à une entreprise étrangère détachant des salariés en France, il est rappelé que le titulaire se doit de respecter les dispositions prévues au code du travail relatives aux travailleurs détachés.

Le titulaire doit notamment, préalablement au détachement, adresser à l’inspection du travail ainsi qu’à l’acheteur une déclaration de détachement et doit désigner un représentant en France.

Le titulaire se doit de veiller à ce que chacun de ses sous-traitants étrangers respecte les mêmes obligations. De même, lorsqu’un cocontractant ou un sous-traitant fait appel à une société de travail temporaire étrangère, les mêmes obligations incombent à cette entreprise.

1. SIGNATURE DU TITULAIRE

Fait en un seul original

A

Le

Signature(s) du titulaire, mandataire (ou des) prestataire(s)

1. ACCEPTATION DE L'OFFRE

**La présente offre est acceptée.**

**Les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées**

A

Le

Pour le maître d’ouvrage, le mandataire

Signature :